

Commission de Suivi de Site
CHIMIREC
Séance du 6 décembre 2024
- Relevé de conclusions -

La séance est ouverte par monsieur le sous-préfet.

La liste des participants est jointe en annexe.

1/ Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la CSS du 1^{er} décembre 2023 est approuvé.

2/ Présentation du bilan d'activité 2023/2024 de la société CHIMIREC

M. COLLEGE et Mme PLUCHARD présentent le bilan d'activité 2023 et 2024 du site de Muret.

M. le sous-préfet interroge CHIMIREC et souhaite savoir si le site de Muret est au bout de la filière automobile.

M. COLLEGE indique que le site de Muret n'est pas tout à fait au bout de la filière car c'est un site de collecte et de transit. En revanche le site de Beaucaire quant à lui va traiter le déchet, tout comme les huiles. C'est donc le site de Beaucaire qui se trouve au bout de la filière automobile.

Monsieur MANGION souhaite des précisions sur le type d'huile traité.

M. COLLEGE répond qu'il s'agit principalement d'huiles de vidange issues des garages. Sur le site de Muret, elles sont stockées dans des cuves spécifiques. Le taux de recyclage de ces huiles est de 85 %.

Concernant les déchets radioactifs, M. COLLEGE précise que leur arrêté ne leur impose pas un portique de détection. Toutefois, un contrôle renforcé est effectué pour certains types de déchets entrants.

Monsieur MANGION s'interroge sur la sécurité nocturne du site.

M. COLLEGE précise qu'en effet du personnel de sécurité est présent chaque nuit sur le site. Il y a deux rondes nocturnes et la mise en place d'une détection thermique.

Monsieur MANGION souhaite connaître la fréquence des tests d'urgence mis en place en cas de situation critique.

M. COLLEGE indique qu'un planning annuel est établi en début d'année pour les scénarios de situations dangereuses.

Les scénarios d'incendie n'ont pas de planification préalable et peuvent être réalisés en lien avec les sapeurs-pompiers.

Un rapport du SDIS est établi dès lors qu'ils interviennent pour des exercices.

Concernant la traçabilité des déchets, il précise que l'ensemble du suivi des déchets est désormais tracé via l'application Trackdéchets, mise en place par l'État. Les bordereaux sont dématérialisés, signés électroniquement et entièrement tracés.

Ce dispositif concerne actuellement les déchets dangereux, avec une extension prévue aux déchets non dangereux.

Concernant le suivi des eaux souterraines, et notamment les dépassements en perchlorates, M. COLLEGE indique que CHIMIREC est toujours dans l'attente des instructions administratives pour engager les opérations de dépollution du site, qui n'ont pas encore débuté.

Madame GAU précise que de nouveaux éléments devraient arriver début 2025, afin de permettre la rédaction d'un arrêté préfectoral de dépollution

Monsieur le sous-préfet demande si il y a d'autres questions suite à cette présentation :

Monsieur MANGION exprime ses inquiétudes sur l'aspect sécuritaire de l'installation et interroge le SDIS sur les mesures mises en place en cas d'accident, en faisant référence à l'accident survenu à Rouen.

Le SDIS indique que le site ne présente pas d'inquiétude particulière :

- Le site est bien connu du SDIS
- Des exercices sont réalisés régulièrement
- Le site est bien entretenu, compartimenté et surveillé
- L'état des stocks est maîtrisé.

Mme GAU précise que le site fait l'objet d'un contrôle annuel par la DREAL et qu'une étude de dangers est en place. Celle-ci définit les scénarios d'accidents et les mesures de maîtrise des risques appliquées. L'industriel a mis en œuvre l'ensemble des préconisations, voire au-delà.

Monsieur MANGION souhaite connaître les moyens de communication prévus en cas d'accident.

Monsieur COLLEGE indique qu'un Plan d'Opération Interne (POI) est en place sur le site. Le POI est un document opérationnel d'aide à la décision qui décrit les règles d'organisation, les moyens en place et disponibles sur un site industriel afin de minimiser les conséquences d'un accident potentiellement majeur pour les personnes, l'environnement et les biens. Des exercices POI sont effectués.

Concernant l'alerte à la population intra muros on utilise FR-Alert.

Mme GAU précise que le site de CHIMIREC n'est pas un site SEVESO, il n'y a pas de Plan Particulier d'Intervention (PPI) mis en place.

Monsieur MOLINIER souhaite réagir sur la problématique de la pollution des eaux souterraines.

Monsieur COLLEGE précise que ce n'est pas du fait de CHIMIREC. La pollution a été causée par l'ancien propriétaire qui doit dépolluer et payer.

M. GALLET précise que le site est conçu pour être imperméable.

Mme GAU ajoute que la construction a été faite en connaissance de cette pollution historique et que CHIMIREC a pris les précautions nécessaires. Il sera possible d'avancer en s'appuyant sur le plan de gestion et sur l'arrêté préfectoral de dépollution à venir.

2/ Présentation du bilan de la DREAL

Mme GAU précise que depuis janvier 2022, les rapports d'inspection sont mis en ligne sur le site géorisques :

<https://www.georisques.gouv.fr>

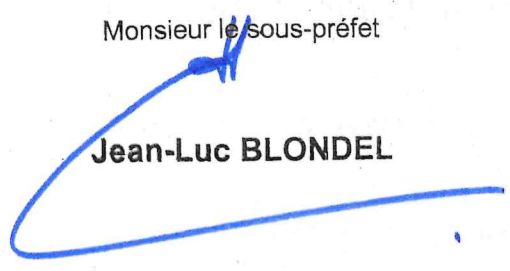
Elle rebondit sur les échanges précédents concernant Trackdéchets et précise que la DREAL est informée, en direct, des écarts qui peuvent avoir lieu. Ces alertes peuvent en effet les amener à avoir une vigilance particulière, notamment lors des visites d'inspection et permettent d'être plus pertinents dans le contrôle. C'est très positif pour l'inspection des installations classées.

Monsieur COLLEGE propose une visite du site pour 2025.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 10H50.

Monsieur le sous-préfet

Jean-Luc BLONDEL



Liste des participants

Président de la commission :

Monsieur BLONDEL Jean-Luc, sous-préfet de Muret

Administrations de l'Etat :

- **Mme ECHID**, sous-préfecture de Muret
- **Mme GAU**, Inspectrice des installations classées - DREAL Occitanie
- **Mme JOFFRES**, Assistante - DREAL Occitanie
- **Mme BELLEIL**, SDIS 31
- **M. DEHECQ**, ARS : Excusé
- **Mme GROUSSET**, DDT : Excusée

Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale :

M. MANGION, mairie de Saubens
M. MOLINIER, mairie de Roques

Représentants des riverains de l'installation ou des associations de protection de l'environnement :

M. HAMMEN, LAGRANGE ENVIRONNEMENT
M. MARQUIE, TERRE NETTE : Excusée

Représentants de l'exploitant de l'installation :

M. COLLEGE, CHIMIREC
Mme PLUCHARD, CHIMIREC
M. GALLET, CHIMIREC